



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/196/SR.1
1^{er} juin 2015

Compte rendu du Conseil directeur

196^{ème} session

29 mars et 1^{er} avril 2015

National Convention Centre (NCC), Hanoï (Viet Nam)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/196/A.1)	4
2. Approbation du compte rendu de la 195 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/195/SR.1) ..	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 132 ^{ème} Assemblée	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP	4
b) Situation de certains parlements	4
c) Statut d'observateur	5
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 195 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/196/5a)-R.1) ...	5
b) Sur les activités du Comité exécutif	5,18
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2014	
a) Rapport annuel du Secrétaire général	5
b) Rapports annuels des Membres (CL/196/6b)-R.1)	6
7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/196/7-R.1)	19
a) Séminaire régional intitulé <i>Promouvoir la nutrition de l'enfant en Asie</i> (CL/196/7a)-R.1)	19
b) Réunion parlementaire à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) (CL/196/7b)-R.1)	19
c) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/196/7c)-R.1)	19
d) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP20/CMP10) (CL/196/7d)-R.1)	19
e) Table ronde parlementaire en marge de la Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (CL/196/7e)-R.1)	19
f) Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/196/7f)-R.1)	19
g) Séminaire régional intitulé <i>Faire des engagements en matière de droits de l'homme</i> <i>des réalités nationales : la contribution des parlements au travail du Conseil des</i> <i>droits de l'homme de l'ONU</i> (CL/196/7g)-R.1)	19
h) Réunion parlementaire à l'occasion de la 59 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/196/7h)-R.1)	19
i) Réunion parlementaire à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (CL/196/7i)-R.1)	19
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017	
a) Objectif stratégique 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements (CL/196/8a)-P.1)	20
b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes (CL/196/8b)-P.1)	20
c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme (CL/196/8c)-P.1)	21
d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement Contribution au programme de développement pour l'après-2015 (CL/196/8d)-P.1)	21
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/196/9-R.1 et R.2.rev)	21
10. Résultats financiers de l'exercice 2014 (CL/196/10-R.1, R.2 et R.3)	6
11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires	22

	<u>Page(s)</u>
12. Activités des organes pléniérs et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires	8
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Rapports du Comité (CL/196/12b)-R.1 et R.2)	8
ii) Proposition du Comité des droits de l'homme des parlementaires de modifier ses Règles (CL/196/12b)-P.1)	14
iii) Election d'un membre (CL/196/12b)-P.2 à P.4)	14
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/196/12c)-R.1)	14
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/196/12d)-R.1)	15
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international	15
Election de quatre membres (CL/196/12e)-P.1 à P.3)	15
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/196/12f)-R.1)	15
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/196/12g)-R.1 et R.2)	15
h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/196/12h)-R.1)	16
13. Préparatifs de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement	22
14. 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 17-21 octobre 2015)	23
15. Prochaines réunions interparlementaires (CL/196/15-P.1)	23
a) Réunions statutaires	23
b) Réunions spécialisées et autres	24
16. Elections au Comité exécutif (CL/196/16-P.1 à P.3)	25

Première séance

Dimanche 29 mars 2015

La réunion est ouverte à 9 h.20 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/196/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/196/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 195^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/195/SR.1)

Le compte rendu de la 195^{ème} session du Conseil directeur figurant dans le document CL/195/SR.1 est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 132^{ème} ASSEMBLEE

Sur proposition de M. M.R. Rabbani (Pakistan), appuyé par M. A.K. Pimentel III (Philippines), M. N.S. Hung, Président de l'Assemblée nationale du Viet Nam, est élu par acclamation Président de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

Le Secrétaire général signale que le Secrétariat n'a pas reçu de nouvelle demande d'affiliation ou de réaffiliation malgré les efforts incessants déployés par l'UIP pour recruter de nouveaux Membres et accéder à l'universalité. Des délégations des Parlements du Brunéi, des Fidji et de Nauru assistent à la présente Assemblée en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation ou d'une réaffiliation et les discussions avec les Parlements des Comores, de Guyana, de Kiribati, du Swaziland, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan concernant leur affiliation en sont à un stade avancé. Des discussions analogues ont été engagées avec les Parlements d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, de la Grenade et de la Jamaïque, ainsi qu'avec celui du Libéria, dont la qualité de Membre est actuellement suspendue pour non-paiement de contributions. L'UIP a donc l'espoir de recevoir de nouvelles demandes d'affiliation et de réaffiliation avant la prochaine Assemblée en octobre 2015 et de bénéficier d'appuis, d'influence et de bonnes volontés dans l'action qu'elle poursuivra pour préparer le terrain à la réaffiliation du Congrès des Etats-Unis.

Le Président fait sien l'appel lancé pour que l'UIP dispose d'appuis qui la fassent avancer vers cette universalité à laquelle elle ne cesse d'aspirer en tant qu'organisation des parlements des Etats souverains.

b) Situation de certains parlements

Le Président souligne l'importance d'une gouvernance ferme, transparente et cohérente à l'égard des Membres, vu en particulier le sens dans lequel évolue la relation institutionnelle de l'UIP avec les Nations Unies.

Le Secrétaire général, rendant compte des délibérations du Comité exécutif sur la situation de certains parlements qui ne fonctionnent pas, sont en transition ou touchés par les événements politiques, dit que le Comité exécutif ne juge pas nécessaire que l'UIP continue à suivre la situation dans les cas du Cambodge, des Fidji, de Madagascar et de la Tunisie où de nouveaux parlements sont en place depuis peu. Sur les cas du Burkina Faso, de la République centrafricaine, de l'Égypte, de Haïti, de la Libye, du Népal, de la Thaïlande et du Yémen, les conclusions du Comité seront communiquées lorsqu'il aura mené à son terme sa réflexion sur ces cas. Trois Membres, à savoir la Bolivie, le Congo et le Honduras, seront privés de leurs droits de vote conformément à l'Article 5.2 des Statuts de l'UIP et ce, jusqu'à ce que soient réglés leurs arriérés de contributions financières.

Le Président ajoute qu'il s'attachera à discuter du problème avec les délégations concernées pendant l'Assemblée.

Le Conseil directeur prend note de la situation de certains parlements.

c) Statut d'observateur

Le Secrétaire général dit que le Secrétariat n'a pas reçu de demande officielle de statut d'observateur. Des discussions officieuses sont en cours, cependant, avec plusieurs organisations qui ont manifesté de l'intérêt pour l'obtention de ce statut.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

**a) Sur ses activités depuis la 195^{ème} session du Conseil directeur
(CL/196/5a)-R.1)**

Le Président énumère ses activités depuis la 195^{ème} session du Conseil directeur, exposées dans le document CL/196/5a)-R.1, revenant en particulier sur celles qui ont trait au désarmement nucléaire, aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe, au développement durable et à la coopération avec les Nations Unies.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président indique que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a discuté pendant ses deux jours de délibérations feront l'objet de rapports sous d'autres points de l'ordre du jour.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2014

a) Rapport annuel du Secrétaire général

Le Secrétaire général, après avoir expliqué que le rapport annuel a été conçu dans le but d'accroître la notoriété de l'UIP par une identité visuelle reconnaissable, rappelle que l'année 2014 a été marquée par la relève de la garde à la tête de l'UIP et par la célébration du 125^{ème} anniversaire de l'Organisation. Elle a aussi mis en évidence les difficultés que rencontrent les milieux parlementaires et des questions telles que l'importance d'une riposte ferme aux situations de crise, la nécessité de promouvoir le dialogue interparlementaire et la diminution des ressources dont dispose l'UIP pour financer ses activités essentielles.

Poursuivant son objectif d'universalité, l'UIP s'est attachée à faire porter ses travaux sur des questions présentant un intérêt pour tous ses Membres, comme en témoignent les activités prioritaires détaillées dans le Rapport annuel qui visent, entre autres, à sauvegarder la paix et la démocratie; à renforcer les parlements, notamment par des outils tels que les principes communs récemment adoptés en matière d'assistance parlementaire; à ouvrir la politique aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux minorités; à mettre fin aux violences faites aux femmes; à protéger les droits de l'homme et leurs défenseurs; à cultiver la coopération avec les Nations Unies; à soutenir les négociations mondiales sur le développement durable, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe; à raviver l'espoir du côté du commerce

international; à prévenir et à traiter le VIH/sida et à améliorer la santé maternelle et infantile. Le Rapport annuel contient aussi une note intitulée "L'UIP en bref" et un résumé des résultats financiers.

b) Rapports annuels des Membres
(CL/196/6b)-R.1)

Le Président, renvoyant au document CL/196/6b)-R.1 concernant les résultats de l'enquête préliminaire conduite sur l'engagement des parlements envers les futurs objectifs de développement durable (ODD), dit sa déception de constater que seuls 57 des 166 Parlements membres de l'UIP ont répondu à une enquête dont dépendra le cours des activités de l'UIP. Il les prie donc instamment de participer de manière plus active à l'avenir et de présenter un rapport annuel s'ils veulent tirer de l'UIP le bénéfice qu'ils sont en droit d'attendre d'elle en échange de leurs contributions.

Le Secrétaire général rappelle que les Membres ont l'obligation statutaire de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre les résolutions de l'UIP et des résultats qu'ils ont obtenus. Le but de l'exercice, pour ce qui est des rapports annuels, n'est pas seulement de juger des progrès et de réunir des informations, mais aussi de faire mieux ressortir les bonnes pratiques parlementaires dans les domaines concernés.

Le Conseil directeur prend acte du rapport annuel du Secrétaire général.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014
(CL/196/10-R.1 à R.3)

Le Président appelle l'attention sur le rapport financier et les états financiers vérifiés (CL/196/10-R.1), le rapport du Vérificateur interne des comptes (CL/196/10-R.2) et le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2015 (CL/196/10-R.3).

M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis), Président par intérim du Sous-Comité des finances du Comité exécutif, présente les résultats financiers de l'UIP sur la base des informations fournies dans ces documents. Il signale que les comptes de l'UIP et de la Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée, font l'objet d'états financiers consolidés et que, cette fois encore, l'UIP est en conformité totale avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). En raison des économies budgétaires réalisées et des ajustements requis par les normes IPSAS concernant la Caisse de prévoyance fermée, l'exercice s'est clos avec un excédent de fonctionnement de CHF 643 000, ce qui a permis à l'UIP d'accroître la valeur de ses actifs nets et ses réserves. Le Fonds de roulement s'élève à CHF 6,5 millions, soit 84 pour cent du niveau cible fixé en 2006. Des contributions volontaires de CHF 2 millions, soit une augmentation de 24 pour cent par rapport à 2013, ont servi à financer des activités de programme en 2014. Le Comité exécutif recommande au Conseil d'approuver ces résultats financiers, qui sont positifs pour 2014.

Quant à la demande reçue du Groupe des Douze Plus tendant à obtenir une réduction de 10 pour cent du total des contributions qui seront mises en recouvrement en 2016, le Sous-Comité des finances suivra sa procédure ordinaire pour établir le budget de l'année 2016 et mènera de larges consultations concernant cette demande.

M. K. Örnfjäder (Suède), Vérificateur interne des comptes, présente son rapport tel que reproduit dans le document CL/196/10-R.2.

Le Secrétaire général appelle l'attention sur le tableau matriciel figurant dans le document C/196/10-R.1, qui résume les objectifs et les effets des activités menées par l'UIP en 2014. Il confirme la volonté de l'UIP, qui tend toujours à une totale transparence, de mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur externe des comptes, d'abord en virant sur le compte de l'Association des Secrétaires généraux de Parlements l'argent de la Fondation parlementaire mondiale pour la démocratie qui n'existe plus, dès que les conditions fixées par le droit suisse pour la clôture de la Fondation auront été remplies; ensuite, en comptabilisant comme remboursement d'arriérés l'avance de CHF 2 700 versée par le Parlement des îles Marshall en prévision de sa réaffiliation à l'UIP, qui n'a pas encore eu lieu, contrairement à ce qui était prévu; et enfin, en soumettant la comptabilité à des contrôles internes stricts pour éviter toute répétition d'erreurs mineures.

Tout en mettant en garde contre le danger de trop miser sur les contributions volontaires que l'UIP sollicite avec détermination pour financer des activités qui relèvent de son mandat, il met en lumière la générosité des soutiens reçus de partenaires extérieurs comme l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'organisation japonaise *Worldwide Support for Development*, *Irish Aid*, *United States Agency for International Development*, l'Agence norvégienne de coopération au développement, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. L'UIP est aussi à la recherche de nouvelles contributions de donateurs présents tels que les Emirats arabes unis ou potentiels comme la Chine, la Guinée équatoriale et l'Arabie saoudite, notamment pour financer ses activités dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile. Elle a par ailleurs bénéficié des services de personnel détaché par certains Membres, dont la République de Corée et l'Egypte, et souhaite que ces exemples de soutien fassent des émules.

Le Président fait observer qu'il faut investir intelligemment si l'on veut que l'UIP ait les moyens de relever les défis que posera sans doute, après 2015, le passage du plaidoyer en faveur des ODD à la mise en œuvre de ces objectifs. Les parlements doivent aussi veiller à ce que le renforcement des activités, qui doit les aider à agir de telle manière que les objectifs fixés soient atteints, se voie affecter des crédits budgétaires suffisants.

M. R. del Picchia (France), s'exprimant en qualité de représentant du Groupe des Douze Plus au Sous-Comité des finances et au Comité exécutif, explique par souci de transparence que le Groupe des Douze Plus a demandé une réduction du total des contributions pour 2016 parce que l'engagement pris de réduire ce total de 6 pour cent n'a pas encore été entièrement tenu à cause des sorties de fonds associées à la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement dont la date approche. De plus, l'UIP risque de voir baisser le nombre de ses membres si les contributions dépassent les moyens des parlements en raison des difficultés financières qu'ils traversent ou de la force du franc suisse par rapport aux monnaies nationales. Les contributions statutaires servent à financer le budget des programmes correspondant à la mission essentielle de l'UIP, mais les programmes ne répondant pas à cette description doivent être, pour l'essentiel, financés par d'autres moyens.

Le Président dit que le Comité exécutif prendra bonne note de ces commentaires lorsqu'il étudiera la demande.

Le Secrétaire général, répondant à une question de la salle sur les activités de renforcement des capacités de l'UIP relatives aux nouveaux ODD, dit que, jusqu'à présent, l'UIP s'est occupée de faire prendre conscience aux parlements des négociations qui avaient pour objet les ODD et des difficultés inhérentes à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Elle a aussi plaidé pour que la gouvernance et la démocratie soient inscrites à ce programme et pour que l'importance du rôle des parlements y figure. Une fois que les ODD seront adoptés, l'UIP s'attachera à aider les parlements à les réaliser.

Le Président, soulignant le lien étroit entre le développement durable, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques, fait remarquer que, en répondant aux questionnaires envoyés par l'UIP dans le cadre de l'établissement de leur rapport annuel, les parlements aideraient beaucoup l'UIP à trouver une réponse appropriée et cohérente aux besoins qui auront été identifiés au stade de la mise en œuvre des ODD.

Le Conseil directeur approuve l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers de l'exercice 2014.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 87, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les délégués participant à la présente séance étant au nombre de 172. Ce quorum est réuni.

La séance est levée à 11 heures.

Deuxième séance

Mercredi 1^{er} avril 2015

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la conduite du Président de l'UIP, M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/196/12a)-R.1)

Mme Nguyen Thi Kim Ngan (Viet Nam), Présidente de la Réunion des Femmes parlementaires, présente le rapport de la Réunion (CL/196/12a)-R.1). Elle attire l'attention sur la célébration par la Réunion de son 30^{ème} anniversaire, et notamment sur l'adoption d'un appel à l'action, intitulé *Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes*, qui exhorte les parlementaires à offrir un monde meilleur aux femmes et aux filles. Elle évoque aussi les autres activités de la Réunion, notamment ses débats sur les thèmes de la cyber-guerre et de la gouvernance de l'eau, considérés sous l'angle des femmes, qui ont donné lieu à des amendements aux projets de résolution sur ces questions; sa réunion-débat sur Beijing+20, qui a porté sur les progrès réalisés dans le domaine des droits de la femme, de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à la prise de décision; et la discussion conduite par le Comité de coordination des femmes parlementaires sur les stratégies à suivre pour donner un rôle accru à la Réunion, qui a conclu à la nécessité de rédiger une série d'amendements pour améliorer la notoriété de la Réunion, en faciliter le fonctionnement et encourager la prise en compte du genre dans toutes les activités de l'UIP.

Le Président juge encourageant que le Comité de coordination des femmes parlementaires poursuive ses objectifs et se joint à lui pour engager tous les parlementaires à signer l'appel à l'action de la Réunion.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Rapports du Comité (CL/196/12b)-R.1 et R.2)

M. B. Fabritius (Allemagne), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, remplaçant la Présidente du Comité, Mme Ann Clwyd, indique qu'à sa session de Hanoï le Comité a examiné 39 cas concernant la situation de 179 parlementaires de 24 pays; 46 pour cent de ces parlementaires sont d'Asie, 18 pour cent d'Afrique, 8 pour cent des Amériques et 5 pour cent d'Europe. Douze pour cent sont des femmes et 74 pour cent font partie de l'opposition.

Le Comité s'est entretenu avec 10 délégations et plaignants qu'il remercie d'avoir pris le temps de venir le rencontrer. Ces auditions revêtent une grande importance pour le Comité en ce sens qu'elles lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues. Du fait de sa charge de travail et de la durée plus courte des Assemblées, le Comité n'a malheureusement pas pu répondre favorablement aux demandes d'audition de dernière minute. Bien qu'il s'efforce autant que possible d'y accéder, son ordre du jour est établi bien à l'avance, de même que le programme de ses auditions. Les priorités sont définies dans une large mesure en fonction des communications écrites et des demandes formulées par les parlements membres avant les sessions.

Le Comité invite systématiquement les parlements membres à le tenir informé de la situation des parlementaires dont il examine le cas. Conformément à sa procédure, il fonde son examen des cas sur les informations écrites que lui ont fournies les plaignants et les autorités parlementaires. Il incombe aux parties de lui communiquer à temps toutes les informations écrites nécessaires et il est aussi de leur intérêt de faire en sorte que le Comité puisse prendre sa décision sur le cas examiné en connaissance de cause.

Les informations qui lui sont communiquées pendant sa session ne peuvent l'y aider que lorsqu'elles portent sur des événements inattendus, ayant des répercussions importantes sur les

cas, et si récents qu'il était impossible de communiquer ces informations plus tôt. Cependant, lorsque le Comité n'a reçu aucune information malgré des demandes répétées de sa part et qu'il se voit soudain remettre toute une documentation au moment de ses délibérations, il se réserve le droit de tirer ses propres conclusions quant au but recherché. Il prie donc instamment les parlements membres de faire preuve de diligence et de faciliter le travail du Comité en lui faisant part en temps utile de leurs commentaires et de toute information qui corroborerait leurs dires.

S'agissant des cas examinés, il dit que, si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, dans presque tous ces cas, l'arrestation et la détention arbitraires, l'absence de garanties d'un procès équitable dans les procédures engagées contre des parlementaires, ainsi que la torture ou les mauvais traitements, comptent, par ordre décroissant, parmi les atteintes les plus fréquemment dénoncées. Les projets de décision concernant les cas qu'il s'apprête à exposer figurent dans le document CL/196/12b)-R.2, à l'exception des cas du Venezuela, pour lesquels il n'y a pas de projet de décision.

AFRIQUE

KENYA

Le Comité a la satisfaction d'annoncer que le cas, examiné de longue date, de M. Melitus Mugabe Were, qui a été assassiné en janvier 2008 au Kenya, a évolué favorablement puisque le procès s'est conclu en février 2015 et que les auteurs de l'assassinat de M. Were ont été condamnés. Il note aussi avec satisfaction que le Parlement kényen a suivi le procès jusqu'au bout, conformément à son engagement général de veiller à ce que les crimes commis au lendemain de l'élection présidentielle de 2007 ne restent pas impunis. Le Comité compte être informé au cas où il serait fait appel de la condamnation.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Melitus Mugabe Were.

RWANDA

Le Comité regrette de ne pas avoir de nouvel élément à communiquer sur le cas, lui aussi examiné de longue date, de M. Léonard Hitimana, ancien membre de l'Assemblée nationale de transition, qui a disparu il y a douze ans. Il regrette aussi que ses appels répétés en faveur d'une enquête parlementaire qui fasse vraiment la lumière sur le sort de M. Hitimana se heurtent au silence des autorités parlementaires. Le Comité n'a pas d'autre choix désormais que de considérer que l'absence d'enquête sérieuse conforte l'accusation déjà ancienne selon laquelle M. Hitimana a été victime d'une disparition forcée. Il engage donc instamment les autorités à mener promptement une enquête indépendante, ne négligeant aucune des pistes possibles, en particulier celle qu'ont suivie les plaignants, selon laquelle M. Hitimana a été enlevé, torturé et assassiné par les services rwandais de renseignement militaire pour réduire au silence toute opposition à la dissolution de son parti à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2003.

Plus que jamais convaincu que l'exploitation de nouvelles pistes ferait rapidement apparaître de nouveaux éléments de preuve, le Comité compte sur le Parlement rwandais pour exercer sa fonction de contrôle en l'espèce. Il le prie aussi de faire son possible pour que le Rwanda ratifie rapidement la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, comme il s'y est engagé.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Léonard Hitimana.

ZAMBIE

En présentant le rapport de la mission que le Comité a réalisée en Zambie en septembre 2014, qui figure dans le document CL/196/12b)-R.2, il exprime une immense gratitude au Président de l'Assemblée nationale de Zambie pour le concours apporté à l'organisation de la mission et pour toute la documentation fournie. Le Comité est aussi très reconnaissant d'avoir pu poursuivre à Hanoï ses échanges de vues avec le Président de l'Assemblée nationale dont il a vivement apprécié l'ouverture et la franchise.

Le rapport de mission fait une large place aux problèmes posés par la loi relative à l'ordre public : le Comité est en effet préoccupé par des incidents survenus en 2012 et 2013 dans lesquels

l'application de cette loi semble avoir porté atteinte au droit de réunion et au droit à la liberté des parlementaires. Il se réjouit que des mesures concrètes soient prises bientôt pour moderniser cette loi et espère que les recommandations contenues dans le rapport de mission recevront l'attention voulue.

Le Comité veut croire qu'à la lumière de la révision annoncée de la loi relative à l'ordre public et en l'absence de nouvelles allégations d'atteintes aux droits ces deux dernières années, les incidents de 2012 et 2013 ne se répéteront pas et il prie en conséquence les parlementaires concernés d'indiquer s'ils jugent utile qu'il continue d'examiner leur cas.

Le Comité poursuivra l'examen du cas de M. Nkombo, victime d'une agression dans un poste de police en février 2013, mais propose de clore l'examen de plusieurs autres cas dans lesquels les poursuites judiciaires engagées contre des parlementaires ne sont pas ou plus en instance.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 20 parlementaires de Zambie.

AMERIQUES

VENEZUELA

Grâce à des échanges de vues très utiles avec le chef de la délégation vénézuélienne, le plaignant et un parlementaire de l'opposition, le Comité a pu entendre et prendre en considération différents points de vue sur les cas dont il est saisi et qui concernent des parlementaires de l'opposition au Venezuela. Il continue cependant de croire que, pour progresser sur ces cas, il n'y aura pas de meilleure occasion qu'une mission au Venezuela, pour laquelle il sollicite une autorisation depuis quelque temps et qu'il espère réaliser dans un proche avenir.

ASIE

MALAISIE

En février 2015, la Cour fédérale a confirmé la culpabilité du chef de l'opposition, M. Anwar Ibrahim, et sa condamnation à une peine de cinq ans d'emprisonnement pour sédition. Le juriste qui a observé le procès pour le compte de l'UIP et a assisté aux audiences depuis le début, a été très critique dans son rapport à l'égard des conclusions de la Cour fédérale. Trois jours plus tôt, la délégation malaisienne a remis au Comité à Hanoï une réfutation écrite très détaillée de ce rapport. Tout en remerciant la délégation de ses commentaires, le Comité regrette de les avoir reçus si tardivement. Il les étudiera néanmoins et reviendra sur ce sujet à la prochaine Assemblée en octobre 2015.

Quant aux cas qui font l'objet des deux projets de décision et dont l'un est nouveau, le Comité est préoccupé par ce qui semble être une vague d'actions en justice restreignant les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion des parlementaires et des citoyens malaisiens.

Le 10 mars 2015, Nurul Izzah, fille d'Anwar Ibrahim, a donné lecture d'extraits de la déclaration faite par son père lors de la clôture du procès, dans laquelle il critiquait sévèrement le judiciaire. Quelques jours plus tard, elle a été arrêtée et gardée à vue pour la nuit en vertu de la loi sur la sédition. Le Comité s'étonne que la déclaration de Mme Nurul Izzah ne soit pas couverte par l'immunité parlementaire et protégée par le droit à la liberté d'expression et appelle les autorités à clore l'enquête diligentée contre Mme Nurul Izzah pour sa déclaration au Parlement.

Sur les cinq parlementaires de l'opposition malaisiens qui sont inculpés ou font l'objet d'une enquête en vertu de la loi sur la sédition, un est aussi sous le coup d'une enquête, avec deux autres parlementaires, pour avoir participé à un rassemblement de soutien à Anwar Ibrahim. Le Comité a donc décidé de suivre de près ces procès.

Au cours de ses échanges de vues très utiles avec la délégation malaisienne à Hanoï, le Comité a appris que le Parlement malaisien examinerait dans les semaines à venir des propositions d'amendement à la loi sur la sédition. Ayant entendu dire que ces amendements visent à restreindre encore davantage la liberté d'expression en Malaisie et non pas à lever les restrictions, le Comité appelle le Parlement malaisien à faire tout son possible pour que la nouvelle loi garantisse pleinement le droit de tous les citoyens de s'exprimer librement sans craindre de faire l'objet de poursuites.

Le Comité se réjouit d'avoir été invité par la délégation malaisienne à envoyer une délégation en Malaisie et considère qu'une telle mission lui permettra de se faire une meilleure

idée de la révision de la loi sur la sédition, de voir comment la Malaisie pourrait s'inspirer de l'expérience législative d'autres pays dans ce domaine et l'aidera à mieux comprendre comment la loi sur la sédition est appliquée dans les procédures engagées contre des parlementaires.

Le Président ajoute que la visite imminente du Secrétaire général en Malaisie après l'Assemblée contribuera aussi certainement à éclairer le Comité à cet égard.

M. K.S. Wee (Malaisie), rappelant les informations communiquées au Comité pendant l'audition de sa délégation à Hanoï, dit que la loi de 1948 sur la sédition reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été amendée ou abrogée. Dans l'intervalle, les sensibilités culturelles et religieuses propres à la Malaisie obligent à recourir à des moyens qui soient de nature à préserver l'harmonie sociale et à prévenir les troubles à l'ordre public. Si les parlementaires de l'opposition concernés ont été arrêtés, ce n'est pas pour museler la dissidence ou réprimer l'opposition au profit du parti au pouvoir mais parce qu'ils ont enfreint la loi sur la sédition actuellement en vigueur. Un projet de loi rédigé dans la perspective de la révision complète de la loi annoncée en 2012 et ayant en vue l'intérêt supérieur de son pays, dont la population est multiraciale et multiculturelle, doit être déposé dans les semaines à venir au Parlement, qui renouvelle sincèrement et sans réserve son invitation au Comité à venir le rencontrer en Malaisie, en mai 2015, pour acquérir de l'intérieur une compréhension plus fine des questions en jeu.

Le Conseil directeur adopte par consensus les projets de décision relatifs, respectivement, au cas de sept parlementaires et au cas de Mme Nurul Izzah Anwar. La délégation de la Malaisie émet des réserves quant à ces décisions.

MALDIVES

Le Comité juge très préoccupantes les graves et nombreuses menaces de mort dirigées contre des parlementaires du MDP depuis 2014 et considère qu'elles doivent donner lieu à des enquêtes sérieuses et rapides, ainsi qu'à l'adoption des mesures de sécurité appropriées, avec l'assentiment des parlementaires concernés. Tout aussi préoccupant est l'antagonisme croissant qui caractérise le débat politique au Parlement et ailleurs après l'arrestation, le jugement et la condamnation de l'ancien président, M. Nasheed. Tout en invitant les autorités, en particulier les services de maintien de l'ordre, à faire preuve de retenue dans la gestion des manifestations, le Comité appelle tous les partis politiques à dépasser leurs intérêts immédiats et partisans et à engager un dialogue constructif au Parlement et hors de cette enceinte afin de régler leurs différends.

Vu la complexité et la gravité des préoccupations dans les cas maldiviens et les versions divergentes données de bien des faits, le Comité considère qu'il serait très utile d'envoyer d'urgence une mission du Comité dans le pays, qui lui permettrait d'obtenir des renseignements de première main sur les allégations et d'étudier les chances qu'elles soient examinées et élucidées, compte tenu de la situation politique actuelle des Maldives. Il se réjouit par conséquent que la délégation maldivienne accepte l'idée d'une mission qui – il s'en réjouit – devrait avoir lieu dans un proche avenir.

Un délégué du Royaume-Uni, notant la violence avec laquelle le Gouvernement des Maldives et ses partisans ont réagi aux manifestations d'inquiétude suscitées par l'arrestation, le procès expéditif et l'incarcération de l'ancien président, M. Nasheed, dit qu'il importe de faire comprendre aux autorités maldiviennes pendant la mission du Comité dans leur pays que de telles manifestations ne constituent en aucun cas une ingérence étrangère dans les affaires intérieures des Maldives mais sont au contraire une façon d'exercer le droit de protéger les droits de l'homme des parlementaires. Le travail accompli par le Comité dans ce sens est donc très bienvenu, de même que le soutien que lui a témoigné la délégation des Maldives.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de 30 parlementaires.

MONGOLIE

Le Comité a noté avec satisfaction que le Parlement mongol accueillait favorablement l'idée d'une mission qui aiderait le Comité à recueillir des informations de première main sur les progrès réalisés ces dernières années dans l'enquête sur le meurtre de M. Zorig et lui permettrait de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les enquêteurs. Le Parlement ayant insisté sur la nécessité d'une assistance technique extérieure en matière médico-légale pour faire avancer l'enquête, le Comité veillera à ce que sa délégation soit accompagnée d'un expert international de la police scientifique et technique.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig.

PAKISTAN

Le Comité poursuit son examen du cas de M. Fatyana, ancien membre de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP qui n'a pas hésité à dénoncer énergiquement les brutalités policières au Pakistan. Son domicile a essuyé une violente attaque en juin 2012 et la police non seulement ne serait pas intervenue pour le protéger mais aurait encore facilité l'attaque.

Le Comité juge alarmant que la procédure judiciaire engagée contre les agresseurs de M. Fatyana semble avoir été abandonnée. Il demeure profondément préoccupé de ce que, près de trois ans après les faits, rien ne semble avoir été réellement tenté pour arrêter et traduire en justice les agresseurs et les policiers complices et il exhorte le Parlement pakistanais et toutes les autorités pakistanaises concernées à prendre d'urgence des mesures pour que cette attaque ne reste pas impunie.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Fatyana.

PHILIPPINES

Le Comité examine depuis des années le cas des Quatre de Batasan, qui consiste en diverses actions en justice engagées contre des parlementaires de l'opposition. Les poursuites ont commencé peu après qu'une accusation de rébellion portée contre eux a été rejetée par la justice, au motif qu'elle était infondée et répondait à des considérations politiques.

Bien que le Comité note avec satisfaction que deux des accusations peuvent être considérées comme abandonnées, il regrette profondément que l'affaire Nueva Ecija en soit au point mort depuis 2009. Il rappelle que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable est inscrit dans la Charte internationale des droits de l'homme et qu'il vise à éviter que les justiciables ne restent trop longtemps dans l'incertitude quant à leur sort.

Le Comité note aussi que les actions en justice intentées à M. Ocampo suivent maintenant leur cours avec des années de retard et compte que les tribunaux prendront en considération les préoccupations soulevées par l'intéressé concernant les irrégularités de procédure et la véracité des éléments de preuve retenus.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas des quatre parlementaires.

EUROPE

BELARUS

Dans le cas de M. Victor Gonchar, le Comité est toujours consterné par l'impunité qui continue de prévaloir, près de seize ans après la disparition de M. Gonchar. Il réaffirme sa conviction que le Parlement du Bélarus a la responsabilité directe de veiller à ce que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour identifier et punir les auteurs de la disparition forcée d'un de leurs membres. Il regrette aussi vivement que les autorités parlementaires n'aient pas répondu à la demande du Comité, qui souhaitait effectuer une visite au Bélarus, et qu'elles n'aient pas communiqué d'information à jour. Le Comité souhaite toujours se rendre en visite au Bélarus et exhorte une fois de plus les autorités à répondre favorablement à sa demande.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Gonchar.

M. V. Senko (Biélarus) déclare qu'à plusieurs reprises des informations communiquées au Comité concernant le cas de M. Gonchar n'ont pas reçu l'attention voulue. La décision non seulement passe à côté du problème mais outrepassé encore le mandat du Comité en citant une décision d'un organe conventionnel des Nations Unies pour les droits de l'homme concernant une personne qui n'est pas et n'a jamais été membre du Parlement biélarussien. La décision ne favorise pas non plus l'esprit de coopération dont fait preuve sa délégation en plaidant constamment pour un dialogue constructif avec le Comité. La délégation biélarussienne se désolidarise de la décision adoptée par consensus et la traitera comme non contraignante.

M. B. Fabritius (Allemagne), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, répond que l'autre personne dont il est question dans la décision est en fait celle qui a disparu en même temps que M. Gonchar. Le Comité n'a pas reçu d'information du Parlement du Biélarus depuis des années et n'a pas reçu de réponse non plus à la demande d'informations actualisées, envoyée quelque six semaines plus tôt. Il serait très reconnaissant d'être invité à se rendre en visite dans le pays pour mieux comprendre le cas.

M. V. Senko (Biélarus) dit que l'enquête en cours sur cette affaire n'a pas besoin d'aide extérieure.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PALESTINE/ISRAEL

Le Comité est profondément troublé par le maintien en détention du Président du Conseil législatif palestinien (CLP), qui se retrouve dans une prison israélienne pour la troisième fois en neuf ans. Il voit là un affront à l'autorité du CLP et craint que M. Dweik ait été arrêté uniquement pour son affiliation politique. Il est donc impatient de savoir si M. Dweik est aujourd'hui accusé d'infractions pénales expressément prévues et exhorte les autorités israéliennes, si c'est le cas, à le juger dans le cadre d'un procès transparent et équitable lui garantissant pleinement les droits de la défense ou à le libérer immédiatement. Au cas où M. Dweik serait jugé, il aimerait qu'un observateur de l'UIP assiste au procès et rende compte de la manière dont sont respectées les garanties d'un procès équitable.

Le Président Dweik est sans doute le membre le plus emblématique du Conseil législatif palestinien à se trouver dans une prison israélienne mais il n'est pas le seul; sur la liste des membres du CLP emprisonnés figurent dix personnes placées en détention administrative. Etant donné ses préoccupations de longue date à propos de ce type de détention, le Comité espère sincèrement que, avec l'assistance des autorités récemment élues à la Knesset, un de ses membres pourra assister aux audiences consacrées au contrôle juridictionnel de la détention administrative des parlementaires palestiniens et faire rapport à ce sujet.

Dans les cas de MM. Marwan Barghouti et Ahmad Sa'adat, qui purgent toujours de longues peines de prison, le Comité regrette de n'avoir rien de nouveau à signaler. Les décisions précédentes restant parfaitement valables, le Comité ne présente pas de nouveau projet de décision sur leurs cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs au cas de 33 parlementaires et au cas de M. Dweik.

Rappelant en conclusion que les nouvelles méthodes de travail adoptées par le Comité en 2014 visent à faire plus largement connaître le travail du Comité, M. Fabritius dit que, en décembre 2014, lors de la Journée internationale des droits de l'homme, le Comité a, pour la première fois, publié des statistiques annuelles sur ses cas et qu'il entend le refaire à l'avenir. En 2014, le Comité a examiné la situation de 311 parlementaires de 41 pays répartis entre toutes les régions, mais ce chiffre ne représente qu'une fraction des atteintes portées aux droits de l'homme des parlementaires.

En vertu de sa procédure, le Comité ne peut examiner que les cas dont il est saisi par un plaignant qualifié. Beaucoup d'autres cas, certains extrêmement sérieux, n'ont pas été examinés par le Comité parce qu'il n'a pas été saisi par un plaignant qualifié au sens de sa procédure. Rappelant que le Comité est là pour protéger tous les parlementaires, il encourage les parlements membres et les parlementaires individuellement à agir par solidarité parlementaire et à renvoyer des cas devant le Comité. Lorsque des parlementaires sont menacés et que des collègues se mobilisent par solidarité, cet acte n'a pas seulement des effets positifs concrets sur les cas

individuels mais aide aussi à veiller à ce qu'aucun parlementaire ne soit laissé de côté. Cette solidarité est indispensable aux travaux du Comité et peut avoir une influence déterminante, en permettant d'avancer dans le règlement des cas graves dont il est saisi, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et de renforcer ainsi les parlements à travers le monde. Il encourage donc les membres du Conseil à garder cette solidarité parlementaire à l'esprit et à user de leurs pouvoirs de parlementaires pour venir en aide à leurs collègues en situation difficile.

Mme O. Zuhel (Ukraine) appelle les parlements du monde entier à soutenir la cause de Nadiya Savchenko, parlementaire ukrainienne qui a été enlevée et se trouve maintenant emprisonnée dans la Fédération de Russie, bien qu'il n'y ait apparemment aucune preuve qu'elle ait commis une infraction pénale. Le temps presse car elle fait une grève de la faim depuis plus de 90 jours.

Le Président suggère que les détails concernant ce cas soient transmis au Comité pour examen et souligne combien il est important de soutenir par la solidarité le travail du Comité qui est vital pour la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme. Il remercie les parlements qui ont accepté de recevoir des missions du Comité dans leurs pays et encourage d'autres à suivre leur exemple.

**ii) Proposition du Comité des droits de l'homme des parlementaires
de modifier ses Règles
(CL/196/12b)-P.1)**

Le Président, se référant à une proposition figurant dans le document CL/196/12b)-P.1 visant à modifier les Règles du Comité des droits de l'homme des parlementaires, considère que le Conseil souhaite adopter la proposition.

Il en est ainsi décidé.

**iii) Election d'un membre
(CL/196/12b)-P.2 à P.4)**

Le Président appelle l'attention sur les documents CL/196/12b)-P.2 à P.4, qui donnent des détails sur les trois candidatures reçues pour le poste de membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Le Secrétaire général annonce que M. A. Hashim Ali Mahdi (Soudan) a retiré sa candidature par souci de consensus. Il va donc être procédé à un vote à main levée, conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur, pour élire au poste vacant l'un des deux candidats restants, M. N. Colmenares (Philippines) et M. A.A. Alaradi (Bahreïn).

M. A.A. Alaradi (Bahreïn) est élu membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires par 28 voix contre 25.

**c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/196/12c)-R.1)**

Lord Judd (Royaume-Uni), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, met en lumière les points discutés pendant les deux réunions du Comité à Hanoï, tels qu'exposés dans son rapport (CL/196/12c)-R.1), qui porte entre autres sur la mission parlementaire prévue en République arabe syrienne, à laquelle le Comité est impatient de participer, et sur les points de vue extrêmement utiles présentés par les Présidents des Parlements syrien et jordanien. Concernant les imprévus qui pourraient perturber une table ronde sur le modèle de celle sur l'eau et la visite en Jordanie et à Ramallah, le Comité espère que sa patience et sa persévérance auront raison des contrariétés et qu'il pourra sous peu réorganiser ces deux activités. En bref, le Comité a sans cesse à l'esprit la nécessité de ne jamais perdre de vue les êtres humains qu'il a pour mission de servir; les mots ne sauraient remplacer des actes efficaces.

Le Président salue les résultats obtenus par le Comité grâce à sa persévérance dans la poursuite de ses objectifs.

d) Groupe de Facilitateurs concernant Chypre
(CL/196/12d)-R.1)

Le Président présente le rapport du Groupe, qui figure dans le document CL/196/12d)-R.1.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

M. E. Dombo (Ouganda), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, indique que, le quorum n'ayant pas été atteint à sa réunion de Hanoï, le Comité a eu des discussions informelles sur divers sujets, dont la situation des réfugiés dans le monde; les difficultés liées à l'acheminement de l'aide aux réfugiés – financement, coordination au niveau local, suivi et contrôle, et sécurité des travailleurs humanitaires; et les projets en cours, dont l'organisation d'une conférence sur la nationalité et l'apatridie en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et la mise à jour des guides de l'UIP intitulés *Respecter et faire respecter le droit international humanitaire* et *Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés*. Le Comité a aussi décidé que sa prochaine session à Genève serait consacrée à une discussion approfondie de son mandat et de ses méthodes de travail, ainsi que de ses activités lors et dans l'intervalle des Assemblées.

Election de quatre membres
(CL/196/12e)-P.1 à P.3)

Le Président appelle l'attention sur les documents CL/196/12e)-P.1 à P.3, qui fournissent des informations sur les trois candidatures reçues pour les quatre postes de membre du Comité, à savoir celles de Mme N. Ali Assegaf (Indonésie), de M. M.R.H. Harraj (Pakistan) et de M. T. Ravn (Danemark). Il considère que le Conseil souhaite élire ces trois candidats, dans quel cas le quatrième poste sera pourvu à la prochaine session en octobre 2015.

Il en est ainsi décidé.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/196/12f)-R.1)

Mme R. Kadaga (Ouganda), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, signale les statistiques contenues dans le rapport du Groupe (CL/196/12f)-R.1). Elle note que, à 28 pour cent, la proportion de femmes à la présente Assemblée est la plus faible des dernières années et pourrait être améliorée, bien que cela soit peut-être attribuable au grand nombre de délégations présentes. Sur les 16 délégations exclusivement composées d'hommes, cinq font maintenant l'objet de sanctions et l'on s'efforcera de découvrir les raisons pour lesquelles ces délégations ne comptent pas de femme et d'apporter l'aide nécessaire pour remédier à cette situation.

Elle fait part aussi des constatations faites par le Groupe lors d'un premier examen des Statuts et règlements de l'UIP à la lumière de la politique d'intégration du genre; évoque la rencontre du Groupe avec la délégation de Palaos, l'un des cinq parlements qui ne comptent aucune femme, pour étudier avec elle les moyens de promouvoir les femmes en politique, ainsi les deux prochaines réunions des présidents et des présidentes du parlement, qui pourraient être l'occasion de mettre en lumière l'immense travail de l'UIP et ses ambitions dans le domaine de l'intégration du genre.

g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
(CL/196/12g)-R.1 et R.2)

Mme L. Davies (Canada), Présidente du Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, présente le rapport du Groupe sur sa récente réunion à Hanoï, qui figure dans le document CL/196/12g)-R.1, et énumère les activités du Groupe détaillées dans le rapport annuel de l'UIP 2014. Parmi ces activités figurent une présentation à l'attention des parlementaires du Swaziland sur la prévention et le traitement du VIH/sida chez l'enfant; des discussions entre des parlementaires kirghizes et des représentants de l'UIP et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre l'épidémie; et la tenue, pendant la XX^{ème} Conférence internationale sur le sida à Melbourne,

d'une réunion parlementaire organisée conjointement avec l'UIP, l'ONUSIDA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Enfin, le Groupe s'est rendu sur le terrain au Viet Nam et les résultats fructueux de cette visite sont consignés dans le document CL/196/12g)-R.2.

M. H.H. Vu (Viet Nam), s'exprimant sur la situation du VIH/sida dans son pays, fournit des statistiques sur les cas de VIH/sida signalés depuis 1990, les décès dus au VIH/sida et la tendance à la baisse du nombre des nouvelles infections, qui se situe actuellement autour de 14 000 par an. Le nombre total des cas de VIH/sida est cependant en hausse au Viet Nam, notamment chez les groupes à haut risque, avec près de 93 000 personnes recevant un traitement antirétroviral. L'amélioration des activités de prévention et une plus grande mobilisation des ressources nationales sont parmi les mesures adoptées pour inscrire dans la durée la riposte nationale au VIH/sida, dans laquelle l'Assemblée nationale joue un rôle important, notamment en adoptant des lois sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida et en contrôlant la mise en application; en affectant des ressources suffisantes, budgétaires et autres, à la prévention et à la lutte contre le VIH/sida; en s'employant à combattre la stigmatisation et la discrimination touchant au VIH/sida; et en ralliant des appuis internationaux à la lutte contre l'épidémie.

Une vidéo montrant les efforts déployés par le Viet Nam pour mettre fin à l'épidémie du VIH/sida d'ici à 2030 est projetée.

h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/196/12h)-R.1)

Le Président, soulignant l'importance de tendre la main à la jeune génération, de tenir compte des points de vue des jeunes et de les associer à la prise des décisions, saisit cette occasion pour encourager les parlements à ne pas boudier la Conférence mondiale des jeunes parlementaires que l'UIP organise prochainement à Tokyo.

M. F.A. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis), rapporteur du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, présente le rapport du Forum sur la réunion récente d'une journée qu'il a tenue à Hanoï (CL/196/12h)-R.1). Il note, ce faisant, que, sur les 50 participants, un quart seulement était des femmes et demande que des mesures soient prises pour améliorer cette proportion à l'avenir. Il énumère les sujets discutés par le Forum, qui figurent dans le rapport, en particulier les thèmes d'étude des deux Commissions permanentes, la cyber-guerre et la gouvernance de l'eau, qui ont été examinés surtout sous l'angle des jeunes; la contribution du Forum aux travaux de la 132^{ème} Assemblée, qui vise à faire connaître le point de vue des jeunes, point de vue qui malheureusement fait défaut dans la résolution adoptée sur le point d'urgence bien qu'il y soit question d'organisations terroristes connues pour leur recrutement ciblé de jeunes; les mesures dont ils sont convenus pour veiller à ce que les projets de résolution reflètent à l'avenir le point de vue des jeunes; et le rôle croissant que jouent des membres du Forum dans les affaires internationales, en participant notamment à des réunions telles que la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires qui doit se tenir à Tokyo en mai 2015.

Le Président, reconnaissant la nécessité d'encourager des parlementaires de moins de 45 ans à participer aux activités de l'UIP pour faire entendre leurs points de vue, suggère qu'à l'avenir on établisse des statistiques sur le nombre de jeunes parlementaires dans les délégations à l'Assemblée comme on le fait déjà pour les femmes.

Le Conseil directeur prend note des activités des organes pléniers et comités spécialisés.

LANCEMENT DES PRINCIPES COMMUNS EN MATIERE D'ASSISTANCE AUX PARLEMENTS

Le Président appelle l'attention sur la brochure intitulée *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*, qui pose un principe général et neuf principes spécifiques à observer dans la conception et l'administration de l'assistance aux parlements. Le projet, établi par un groupe de travail composé de représentants du Parlement européen, de l'Assemblée nationale française, du National Democratic Institute (NDI) et du PNUD, a été approuvé à la 131^{ème} Assemblée et a mis à profit l'expérience acquise en aidant les parlements à se réformer, à se moderniser et à accroître leur efficacité. Il exprime la gratitude de l'UIP aux organisations qui ont

contribué à financer ce projet, l'Agence suédoise d'aide au développement international et l'organisation Worldwide Support for Development, et attend avec impatience que les Principes qui, jusqu'à présent, ont recueilli 66 adhésions, soient universellement acceptés.

Passant à la réunion-débat organisée pour marquer la cérémonie de lancement, il présente les quatre représentants des membres du groupe de travail qui y participeront, à savoir M. D. Papadimoulis (Parlement européen), Mme C. Luquiens (France), M. S. Hubli (NDI), et Mme S. Beavers (PNUD). Le débat sera conduit par M. P. Herminie (Seychelles).

Le Modérateur prend place au fauteuil présidentiel.

Le Modérateur demande pourquoi les *Principes communs* mettent tellement l'accent sur la solidité des partenariats et la nécessité pour les parlements bénéficiaires d'assumer la responsabilité de leur propre développement.

Mme C. Luquiens (France), *intervenante*, répond que le but recherché, un parlement démocratique qui fonctionne, ne peut être atteint que si le partenariat entre le parlement bénéficiaire et ceux qui lui apportent assistance technique et soutien est solide, fondé sur la coopération, la confiance et le respect mutuels, l'ouverture d'esprit et l'égalité, et que les efforts fournis ne peuvent aboutir que s'ils se règlent sur les besoins de développement définis par le parlement lui-même. La coordination des aides reçues est un autre domaine dans lequel les parlements bénéficiaires doivent s'investir pour éviter le double emploi et les incohérences. Les *Principes communs* vont sans doute beaucoup simplifier la coopération interparlementaire.

Le Modérateur demande pourquoi les *Principes communs* insistent sur le fait que l'assistance aux parlements doit tenir compte de toutes les tendances politiques et demande un exemple qui illustre cette nécessité.

M. S. Hubli (NDI) dit que le soutien et l'assistance à toutes les tendances politiques jouant pleinement le jeu démocratique est un postulat essentiel des *Principes communs* car différencier reviendrait à saper la fonction représentative sur laquelle repose en grande partie la légitimité des parlements. Apporter ce soutien sans exclure de tendance politique est aussi une question de respect pour l'institution concernée, le but étant de renforcer la nature démocratique de cette institution dans son ensemble, plutôt que l'un ou l'autre des éléments politiques qui la composent. Dans l'idéal, les parlements devraient s'employer à progresser par le biais de discussions entre les partis et la recherche d'un consensus, en consultant régulièrement toutes les tendances politiques représentées en leur sein. Un soutien apporté dans cet esprit de non-discrimination se règle non seulement sur les besoins mais tient compte aussi de nuances relatives à l'égalité des sexes et à la représentation des minorités et des groupes marginalisés, comme l'explique la brochure dans laquelle sont énoncés les *Principes communs*.

Le Modérateur demande des informations sur le programme de soutien à la démocratie administré par le Parlement européen.

M. D. Papadimoulis (Parlement européen) dit que le Parlement européen tient à ce que les règles les plus exigeantes soient appliquées dans la collaboration avec les parlements partenaires et que le mandat qu'il tient directement des peuples lui confère son autorité et son expertise dans le domaine de la promotion de la démocratie et du soutien à la démocratie. Ses activités dans ce domaine sont axées sur l'établissement de liens plus étroits entre les élections démocratiques et la mise en place d'institutions démocratiques et s'inscrivent dans un processus systématique et cohérent de construction de la démocratie, lequel repose sur une démarche globale de soutien à la démocratie qui vise à rendre plus efficaces les activités menées à ce titre, notamment celles qui ont trait à l'observation des élections, à l'assistance aux parlements et à la défense des droits de l'homme. Le Parlement européen est prêt à coopérer avec l'UIP en vue de la mise en œuvre progressive des *Principes communs*.

Le Modérateur, se référant au Principe 3, relatifs aux résultats durables, demande quels sont les éléments essentiels pour que l'assistance fournie aux parlements ait des résultats durables.

Mme S. Beavers (PNUD) répond que, pour renforcer les parlements à long terme, il faut d'abord leur apporter le soutien dont ils ont besoin au moment voulu, qui est prévisible, compte tenu des diverses échéances parlementaires, électorales, législatives et autres. Les actions d'aide au développement des parlements doivent aussi être espacées dans le temps et se suivre à un rythme tel que les résultats en soient durables, en particulier dans le cas d'interventions très politiques, et s'appuyer à chaque étape sur un engagement ferme des nouvelles parties prenantes parlementaires.

L'adhésion et l'engagement de la classe politique locale, qui tiennent au respect des normes internationales, sont un autre élément capital pour obtenir des résultats durables. Ils supposent que la mise en œuvre, la conception et le suivi de l'assistance au développement du Parlement répondent aux besoins, compte tenu du système constitutionnel en place et de l'histoire politique dont les institutions sont le produit. En fait, les activités de développement parlementaire suscitent plus d'intérêt et attirent davantage les donateurs si elles sont liées à des questions locales ou ont pour origine des plans de développement du Parlement lui-même.

Troisième élément essentiel pour obtenir des résultats durables : le renforcement des capacités qui vise à redresser toute l'institution parlementaire, et l'auto-évaluation, qui est un bon outil à cet égard. Etant donné l'importance du personnel dans la construction de parlements solides, dynamiques et efficaces, priorité doit être donnée au recrutement fondé sur le mérite et à des mesures de fidélisation telles que des contrats d'emploi intéressants et des garanties en matière de protection de l'emploi.

Le Président reprend place au fauteuil présidentiel.

Le Président, pensant déjà à l'étape suivante, souligne l'importance de partenariats stratégiques pour obtenir que les conditions précitées soient remplies et répondre aux attentes élevées des parlements. Ce sera surtout grâce à ces partenariats que le travail phénoménal accompli par les partenaires ayant participé à l'élaboration des Principes communs produira ses effets et que les parlements s'attacheront à les appliquer. Dans la nouvelle ère qui s'ouvre pour le développement après 2015, les Principes communs régleront la conduite de l'UIP et de toutes les parties prenantes dans le domaine du renforcement des capacités parlementaires. L'UIP se réjouit de poursuivre son association avec ces partenaires.

Point 5 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président, rendant compte des activités du Comité exécutif pendant les trois réunions qu'il a tenues depuis la précédente session du Conseil, dit que, outre les questions déjà traitées sous les points pertinents de l'ordre du jour, le Comité a examiné en détail la situation de certains parlements, dont ceux du Burkina Faso et de la Thaïlande. Après un examen approfondi des informations fournies, il a décidé de ne pas changer le statut de Membre de ces deux parlements mais de fixer un délai à l'issue duquel ils auront dû mettre fin à leurs arrangements respectifs concernant la transition parlementaire. Il a noté que des élections devaient avoir lieu au Burkina Faso avant la fin de l'année 2015 et que la Thaïlande s'était fixé une feuille de route pour son retour à la démocratie; il a exprimé à ce sujet l'espoir que, en mars 2016, à sa 134^{ème} Assemblée, l'UIP pourrait accueillir un nouveau parlement démocratiquement élu. Ces messages ont été transmis aux délégations respectives.

Le Comité exécutif a aussi pris acte des informations communiquées par le Secrétaire général concernant sa mission exploratoire en République arabe syrienne en janvier 2015. Après un long échange de vues, le Comité exécutif a décidé de recommander l'envoi d'une mission d'information parlementaire en Syrie dans les trois prochains mois. Comme stipulé dans la résolution adoptée par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP sur ce sujet en avril 2012, le but premier de cette mission sera d'examiner la situation humanitaire résultant du conflit en cours. Un cahier des charges plus détaillé sera établi pour la mission après consultation par courriel avec les membres du Comité exécutif. Quant à la composition de la délégation, elle sera décidée en consultation avec les groupes géopolitiques, le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Les conclusions de la mission feront

l'objet d'un rapport à la 133^{ème} Assemblée à Genève. L'idée est que l'UIP devrait continuer à aider le Parlement syrien, qui est l'un de ses Membres, à se doter des capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités et représenter les intérêts du peuple syrien dans son intégralité.

Le Comité a été informé en outre des efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir, en s'appuyant sur l'action passée de l'UIP dans ce sens, la coopération et le dialogue entre les parlements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée pour créer un climat propice à la réunion des deux Etats. Le Comité a mandaté le Secrétaire général à poursuivre ces efforts. Le Secrétaire général rendra compte des résultats de ses consultations à ce sujet à la 133^{ème} Assemblée.

Enfin, le Comité a pris note de la position du Venezuela, transmise par écrit par la délégation vénézuélienne, sur un décret récent du Président Obama, déclarant que le Venezuela constituait une menace pour la sécurité nationale des Etats-Unis.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président sur les activités du Comité exécutif.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP
(CL/196/7-R.1)

- a) **Séminaire régional intitulé *Promouvoir la nutrition de l'enfant en Asie*** (CL/196/7a)-R.1)
- b) **Réunion parlementaire à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)** (CL/196/7b)-R.1)
- c) **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies** (CL/196/7c)-R.1)
- d) **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP20/CMP10)** (CL/196/7d)-R.1)
- e) **Table ronde parlementaire en marge de la Conférence internationale sur l'impact nucléaire des armes nucléaires** (CL/196/7e)-R.1)
- f) **Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC** (CL/196/7f)-R.1)
- g) **Séminaire régional intitulé *Faire des engagements en matière de droits de l'homme des réalités nationales : la contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*** (CL/196/7g)-R.1)

Après quelques mots d'introduction du Secrétaire général de l'UIP, **M. M. Colmenares (Philippines)** présente le rapport (document CL/196/7g)-R.1) sur le Séminaire de deux jours que son Parlement a accueilli en février 2015. Le Séminaire a consisté à expliquer aux participants le mécanisme de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et, par le biais de trois études de cas nationales, le rôle que les parlementaires et d'autres acteurs peuvent y jouer. Les recommandations contenues dans le rapport concernent, entre autres, le dialogue et les consultations avec toutes les parties prenantes; une éducation continue aux droits de l'homme et des campagnes d'information; la création d'institutions et de mécanismes nationaux et régionaux indépendants pour les droits de l'homme, ainsi que de commissions parlementaires de contrôle dans le domaine des droits de l'homme. Les participants ont conclu que, en s'impliquant dans la compilation des rapports nationaux relatifs aux droits de l'homme, les parlementaires se rendraient mieux compte des lacunes subsistant dans la mise en application des lois relatives aux droits de l'homme et de leur devoir de législateur et de représentant du peuple épris de vérité et de justice de prendre les mesures nécessaires, budgétaires et autres.

- h) **Réunion parlementaire à l'occasion de la 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU** (CL/196/7h)-R.1)
- i) **Réunion parlementaire à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe** (CL/196/7i)-R.1)

Le Secrétaire général, donnant un aperçu des résultats des sept réunions spécialisées à caractère mondial et des deux réunions régionales organisées par l'UIP dans huit pays différents au cours de l'année passée, indique aux Membres qu'ils trouveront les rapports intégraux de ces

réunions sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm>). Au moyen de transparents, il explique en quoi ces réunions contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP 2012-2017, en donnant un résumé des principales conclusions et recommandations, figurant dans le document CL/196/7-R.1, de l'unique réunion se rapportant à l'objectif 2 de la Stratégie (Faire progresser l'égalité des sexes); des deux réunions se rapportant à l'objectif 3 (Protéger et promouvoir les droits de l'homme); des deux réunions se rapportant à l'objectif 4 (Apporter une dimension parlementaire aux travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales); des trois réunions se rapportant à l'objectif 5 (Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement); et de l'unique réunion se rapportant à l'objectif 6 (Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits).

Le Président, évoquant les questions urgentes des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe qui ont fait l'objet de deux réunions spécialisées, prie instamment les Membres de tirer parti de la reconnaissance récente du rôle important que jouent les parlements en apportant une valeur ajoutée aux négociations, comme en témoigne la tendance à inclure des parlementaires dans les délégations aux grandes réunions internationales sur ces sujets. En attendant avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en décembre 2015, il invite les Membres à participer, par leurs propositions, à l'établissement du plan d'action auquel travaille l'UIP et qui tend à faciliter la mise en œuvre des décisions relatives aux changements climatiques, en liaison avec les partenaires intéressés.

Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, il est vital d'établir la cartographie des risques auxquels chaque pays est exposé pour renforcer sa résilience aux catastrophes et ses capacités d'intervention en cas de catastrophe et ainsi prévenir ou réduire les pertes. Ce travail est d'autant plus important que les événements climatiques majeurs sont en augmentation et de plus en plus fréquents. De plus, il est clairement indiqué dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe que l'UIP et les parlementaires peuvent contribuer à soutenir ces efforts par une action législative et l'affectation de crédits budgétaires appropriés. En résumé, l'UIP continuera à travailler suivant les trois axes de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques et du développement durable en recherchant une démarche cohérente et encourage les parlements à lui emboîter le pas.

Le Conseil directeur prend acte des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017

a) Objectif 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements
(CL/196/8a)-P.1)

Le Secrétaire général, notant que de nombreux aspects de la présente rubrique et de celles qui suivront ont été traités sous le point 7 de l'ordre du jour, présente brièvement les activités exposées dans le document CL/196/8a)-R.1, notamment l'appel à adhérer en grand nombre aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements; l'établissement d'un deuxième Rapport parlementaire mondial auquel il invite les Membres à contribuer; les mesures prises pour accroître la participation des jeunes au Parlement; et les activités en cours pour renforcer la démocratie grâce aux parlements.

b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes
(CL/196/8b)-P.1)

Le Secrétaire général, appelant l'attention sur le document CL/196/8b)-P.1) relatif à l'objectif stratégique 2, résume à l'aide de transparents les progrès sensibles réalisés dans le domaine de la représentation des femmes en politique depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, comme l'expliquent les trois publications de l'UIP *Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années*, *Les femmes au parlement : 2014* et l'affiche *Les femmes en politique : 2015*. Comme les chiffres stagnent à présent, l'examen "Beijing+20" devrait servir à promouvoir des mesures plus énergiques pour hâter la marche des deux sexes vers l'égalité.

Après avoir mis en lumière les progrès accomplis aussi dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et la lutte contre la violence faite aux femmes et contre la discrimination à leur égard, il suggère au Conseil de faire sien un appel à l'action pour accélérer la marche vers l'égalité, lancé à une réunion des femmes exerçant des fonctions de direction, organisée conjointement par ONU Femmes et le Gouvernement du Chili, à laquelle lui-même assistait.

Le Président, approuvant cette suggestion, propose au Conseil d'entériner cet appel à l'action.

Il en est ainsi décidé.

Le Président souligne l'importance d'aller au-delà des analyses statistiques pour apporter un soutien aux femmes parlementaires une fois élues afin qu'elles puissent améliorer la qualité de leur travail et de leurs prestations, répondre aux attentes du public et préparer leur réélection.

Le Secrétaire général dit que le Secrétariat examinera la possibilité d'apporter un tel soutien.

c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme
(CL/196/8c)-P.1)

Le Secrétaire général passe en revue les activités en rapport avec les droits de l'homme décrites dans le document CL/196/8c)-P.1; elles ont visé à renforcer la capacité du Comité des droits de l'homme des parlementaires de traiter des cas de violation des droits de l'homme; à renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme; à aider les parlements à faire respecter les droits de l'enfant, et à adopter à l'UIP une démarche de travail fondée sur les droits.

**d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements
aux objectifs internationaux de développement**
(CL/196/8d)-P.1)

Le Secrétaire général, se référant au document CL/196/8d)-P.1 qui expose la contribution de l'UIP au programme de développement de l'après-2015, souligne les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et à la lutte contre le VIH/sida.

Le Président déclare en guise de conclusion sur ce point que les informations provenant de tels rapports constituent une base solide pour l'action de suivi auprès des parlements.

Le Conseil directeur prend note des rapports relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/196/9-R.1 et R.2.rev)

Le Président appelle l'attention sur le document CL/196/9-R.1, qui donne un aperçu général des activités entreprises en coopération avec le système de Nations Unies au cours des six mois qui se sont écoulés depuis la précédente Assemblée. Après avoir informé le Conseil que le Comité exécutif lui recommandait d'approuver une proposition tendant à ce que l'UIP soit partenaire du World Future Council et des Nations Unies pour l'attribution du Future Policy Award 2015, qui récompensera la meilleure politique relative aux droits de l'enfant, il considère que le Conseil accepte d'approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Un délégué de la Suède, évoquant une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue citée au paragraphe 10 du document CL/196/9-R.1, demande comment les parlementaires peuvent espérer participer aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur ce problème maintenant que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a voté contre la proposition des délégations mexicaine et suédoise d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine session. Il est important de tirer parti des occasions qui s'offrent de coopérer plus étroitement avec les Nations Unies lorsqu'elles se présentent et aussi d'obtenir des résultats dans la lutte contre la drogue.

Le Secrétaire général dit que, bien qu'elle ait décidé d'inscrire un autre sujet à son ordre du jour, la Commission permanente a la possibilité d'organiser une audition d'experts sur le problème mondial de la drogue pendant sa prochaine session à Genève. Il existe une autre option : celle d'une réunion spécialisée organisée par des parlements portant un intérêt particulier à ce problème.

Le Président encourage les délégations à mettre pleinement à profit toutes les possibilités que leur offre l'UIP d'étudier des questions importantes, en particulier au vu du nombre croissant de sujets de discussion proposés.

Passant au projet révisé d'Accord de coopération avec les Nations Unies contenu dans le document CL/196/9-R.2.rev, il dit que sont inclus dans ce projet des domaines d'activité supplémentaires pour tenir compte du fait que le champ de la coopération entre les deux Organisations est en voie d'extension. S'il est approuvé, le projet d'accord servira de base de négociation avec les Nations Unies, ensuite de quoi un projet remanié en fonction des résultats de la négociation sera soumis à l'approbation définitive du Conseil. Il part de l'idée que le Conseil souhaite approuver le projet d'Accord de coopération.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil directeur prend note du rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies.

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE
ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES**

Le Président dit que ce point a été traité intégralement sous le point 8a) de l'ordre du jour, concernant l'objectif stratégique 1 : *Renforcer la démocratie grâce aux parlements.*

Point 13 de l'ordre du jour

**PREPARATIFS DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE
DES PRESIDENTS DE PARLEMENT**

Le Secrétaire général, rendant compte de l'état des préparatifs de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, dit que, après de longues discussions avec le Secrétaire général de l'ONU et les membres de son équipe dirigeante à la dernière des deux récentes réunions du Comité préparatoire, il a été confirmé que la Conférence se tiendrait du 31 août au 2 septembre au Siège des Nations Unies à New York, l'idée étant de fournir un apport parlementaire aux travaux du Sommet des Nations Unies qui se tiendra peu après et où seront adoptés les objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015. Tous les présidents des parlements nationaux sont invités à y participer, de même que les chefs des principales organisations interparlementaires internationales et régionales, auxquels il est vivement conseillé de demander bien à l'avance leur visa d'entrée aux Etats-Unis. Axé sur le thème général de la paix, de la démocratie et du développement, un ordre du jour doit être établi, ainsi qu'un projet de document final. Les deux textes seront soumis à l'examen du Comité préparatoire, qui se réunira à Genève en juin, avant d'être communiqués à tous les Membres de l'UIP pour commentaire.

Le Président ajoute que les travaux de la présente Assemblée, notamment la Déclaration de Hanoï, feront partie de la documentation de la Conférence.

Le Conseil directeur prend acte des préparatifs de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement.

Point 14 de l'ordre du jour

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (GENEVE, 17-21 OCTOBRE 2015)

Le Président, rappelant la décision provisoire de tenir la 133^{ème} Assemblée à Cartagena, annonce qu'entre-temps les autorités colombiennes ont informé l'UIP qu'elles n'étaient plus en mesure d'accueillir cette Assemblée.

Le Secrétaire général confirme que, bien qu'une mission de l'UIP soit revenue de Cartagena avec un avis favorable sur les installations qui seraient mises à la disposition de l'Assemblée, la chute des cours du pétrole et l'appréciation du dollar des Etats-Unis ont entraîné des coupes budgétaires et que, de ce fait, le Parlement colombien se retrouve avec des moyens réduits pour accueillir l'Assemblée. Il est donc proposé que celle-ci se tienne au Centre international de conférences de Genève, conformément aux dispositions prises par le Secrétaire général en cas d'imprévu, du 17 au 21 octobre 2015.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président ajoute que les Membres de l'UIP se réjouissent à la perspective de se réunir à Lusaka, Zambie, du 19 au 23 mars 2016 à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée.

Un délégué de la Zambie répond que son Parlement et tout le peuple zambien se réjouissent d'accueillir les participants à la 134^{ème} Assemblée dans leur pays, qui recèle des trésors pour les touristes de classe mondiale tels que les magnifiques chutes Victoria, l'une des sept merveilles du monde.

Un court-métrage dans lequel on peut voir les infrastructures et les attractions que la Zambie a à offrir est projeté aux participants.

Point 15 de l'ordre du jour

**PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/196/15-P.1)**

a) Réunions statutaires

Le Président appelle l'attention sur le document CL/196/15-P.1, où l'on trouvera les lieux et dates des 133^{ème} et 134^{ème} Assemblées.

Le Secrétaire général, évoquant les Assemblées suivantes, dit que l'UIP est ouverte aux invitations d'hôtes potentiels et qu'un certain nombre de parlements, notamment ceux du Bangladesh, de la Chine, de l'Inde, du Mexique et du Rwanda, ont manifesté leur intérêt. Faute de confirmation, cependant, et étant donné l'importance d'une planification à long terme, les groupes géopolitiques et les membres du Comité exécutif ont été invités à trouver des parlements susceptibles de recevoir l'une ou l'autre des deux Assemblées annuelles.

A ce propos, il rappelle qu'aucun Parlement européen n'a accueilli d'Assemblée depuis quinze ans, principalement en raison des sanctions prévues par l'Union européenne touchant les voyages, qui empêchent que soit remplie la condition fixée par l'UIP qui exige que toutes les personnes invitées à ses Assemblées se voient garantir des visas. A la demande du Comité exécutif, il a donc étudié la situation et consulté les autorités et acteurs européens compétents qui ont évoqué la possibilité de bénéficier d'une exemption de ces sanctions, comme celle dont bénéficient déjà certaines organisations européennes, au motif, notamment, que les Assemblées

de l'UIP favorisent le dialogue, la démocratie et la satisfaction des besoins humanitaires. L'UIP a été ensuite informée par la présidence de l'Union européenne que de telles exemptions n'étaient possibles que si elles étaient obtenues par un hôte potentiel d'une Assemblée de l'UIP. Elle a donc lancé un appel aux présidents de parlement européens pour qu'ils prennent le relais, en soulignant l'importance de bénéficier des bonnes pratiques qui se sont développées en Europe au cours des siècles en matière de promotion de la paix et de démocratie, qui est une condition de la paix et de la sécurité.

Le Président souligne la nécessité de planifier deux ans à l'avance et ajoute que l'UIP mettra à la disposition des hôtes potentiels des informations sur les besoins d'une Assemblée pour qu'ils aient tous les éléments de réflexion.

M. K. Örnfjäder (Suède) estime que, si l'UIP continue à ne tenir qu'une de ses deux assemblées annuelles hors de Genève, la planification à long terme en sera facilitée.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général signale que le document CL/196/15-P.1 contient aussi la liste des réunions spécialisées et autres; certaines d'entre elles ont déjà été approuvées par le Conseil, comme la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo, à laquelle les parlements sont vivement encouragés à envoyer des parlementaires de moins de 45 ans. Sur les huit réunions qui restent encore à approuver, toutes, sauf une qui se tiendra sous l'égide de l'UIP, sont financées par le budget ordinaire ou par des sources extérieures et n'ont donc pas d'incidences financières. Il demande aussi l'approbation provisoire d'une demande récemment reçue du Parlement du Pakistan qui souhaite accueillir une réunion régionale sur le terrorisme et les droits de l'homme.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver la liste des réunions spécialisées et autres et donner son approbation provisoire à la proposition du Pakistan, en attendant que soient arrêtées les modalités définitives de cette réunion.

Il en est ainsi décidé.

M. K. Örnfjäder (Suède) demande pourquoi l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, qui est une réunion importante pour les Membres de l'UIP, ne figure pas sur la liste pour le mois de novembre 2015.

Le Secrétaire général explique qu'une autre date a été proposée pour l'Audition parlementaire, à savoir début 2016, non seulement à cause de la proximité de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement, pour espacer les réunions mais aussi pour permettre de prendre en compte les nouveaux ODD.

M. K. Örnfjäder (Suède) déclare que de nombreux parlementaires qui ne participeront pas à la Conférence mondiale souhaiteraient se retrouver comme d'habitude en novembre pour obtenir les informations nécessaires à leur planification à long terme.

Le Président dit que, pour répondre à cette préoccupation, la possibilité de tenir l'Audition parlementaire en 2015 sera étudiée, pour autant que le budget le permette.

Un délégué du Tchad s'étonne de voir figurer la 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement à côté de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement dans le document CL/196/15-P.1; les dates étant très rapprochées, les sujets dont elles débattront seront sans doute en partie les mêmes.

Le Président explique qu'il a été prévu de tenir les deux réunions à la suite pour donner aux personnes qui assisteront aux deux le temps de se rendre à la deuxième et il rappelle que la première est consacrée exclusivement aux questions touchant les femmes et qu'elle est, de ce fait, bien distincte de la seconde.

Mme B. Mbete (Afrique du Sud) convient que les dates prévues sont pratiques mais se demande pourquoi les deux réunions doivent se tenir à New York.

Le Secrétaire général répond que, dans la mesure où les débats de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement seront axés essentiellement sur la contribution parlementaire au programme de développement pour l'après-2015, il a été jugé utile de créer un lien avec le sommet des Nations Unies où seront adoptés les ODD de l'après-2015, en tenant la Conférence peu avant le sommet et au même endroit pour profiter du fait que le monde aura inévitablement les yeux fixés sur New York à ce moment-là.

Point 16 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF
(CL/196/16-P.1 à P.3)

(cf. Article 23 des Statuts de l'UIP et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Président appelle l'attention sur les candidatures reçues pour les trois postes vacants au Comité exécutif, qui figurent aux documents CL/196/16-P.1 à P.3, à savoir celles de M. S. Suzuki (Japon), Mme A. Habibou (Niger) et M. N. Schrijver (Pays-Bas). Il considère que le Conseil souhaite élire ces trois candidats membres du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Président félicite les candidats de leur élection et déclare close la 196^{ème} session du Conseil directeur.

La séance est close à 13 h.30.